

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du PTI 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les citoyens et citoyennes, les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 Adopter les budgets de fonctionnement 2020 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

R-2 Adopter les prévisions du PTI 2020-2021-2022 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

2) Contrôle des dépenses

2.1 Gestion de la dette

Considérant la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal qui prévoit que celle-ci s'engage à :

- *Limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;*
- *S'assurer que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne dépasse pas 16 % de ses dépenses de fonctionnement;*

Considérant l'intention de l'Administration de poursuivre ses investissements au cours des prochaines années pour rattraper le déficit d'entretien de ses infrastructures;

Considérant que ces investissements sont d'une ampleur telle que les paramètres de la Politique de la gestion de la dette de la Ville ne pourront être respectés;

Considérant que l'Administration prévoit revenir à l'intérieur des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette d'ici 7 ans;

Considérant l'obligation de soumettre aux instances décisionnelles toute dérogation à cette Politique;

Considérant l'importance de respecter la capacité de payer des Montréalais et Montréalaises;

Considérant l'importance de contrôler la dette de l'agglomération de Montréal;

Considérant les préoccupations des commissaires relatives à la dette de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'il est prioritaire de revenir le plus rapidement possible au respect des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette;

R-3 Demander au Service des finances la tenue d'une reddition de comptes annuelle rigoureuse à la CFA quant à la gestion de la dette de l'agglomération.

2.2 Contrôle des coûts de la main-d'œuvre

Considérant la présence d'employé(es) inscrit(es) au PTI 2020-2021-2022 de la Ville;

Considérant les coûts importants que génère une telle pratique de gestion pour la Ville;

Considérant la hausse du nombre d'année-personnes prévue au sein de nombreux services dans leur budget 2020;

R-4 Restreindre et assurer un contrôle serré de la création de nouveaux postes au cours des prochaines années.

R-5 Réduire au minimum le nombre d'employé(es) financé(es) par le PTI 2020-2021-2022.

3) Diversification des revenus

Considérant le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau, dont le cycle de vie nécessitera des investissements majeurs;

Considérant les investissements nécessaires en transport en commun dans l'agglomération de Montréal;

Considérant le déséquilibre entre l'évolution des responsabilités et les sources de revenus des municipalités ;

Considérant la dépendance de l'agglomération aux revenus fonciers;

Considérant le « Réflexe Montréal », institué dans l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de métropole;

R-6 Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soutienne la diversification des revenus de la Ville, à l'instar de l'entente « Réflexe Montréal ».

R-7 Poursuivre les représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'il assume sa juste contribution aux coûts grandissants auxquels font face les villes, notamment en matière de logement social, de transport en commun, de sécurité publique et de développement économique.

R-8 Poursuivre les efforts de diversification des revenus sous l'angle de l'écofiscalité (gestion de l'eau, déchets), des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur.

4) Gestion des ressources humaines

4.1 Attractivité et expertise de la fonction publique montréalaise

Considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre au Québec;

Considérant l'importance de conserver une solide expertise au sein de la fonction publique montréalaise;

Considérant que 25% des employé(es) de la Ville de Montréal seront éligibles à la retraite d'ici 5 ans;

R-9 Diminuer, autant que faire se peut, les contraintes qui limitent la progression de carrière des employé(es) au sein de la Ville et poursuivre les efforts de formation continue afin de faciliter la rétention des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

R-10 Faire les réformes nécessaires pour réduire les délais dans les processus d'embauche à la Ville, et ce, pour toutes les catégories de poste.

R-11 Multiplier les stratégies, telles que les horaires flexibles et le télétravail, pour retarder les départs à la retraite et assurer la transmission des connaissances dans l'organisation.

4.2 Mobilisation des employé(es)

Considérant les démarches entreprises par la Ville pour mobiliser ses employé(es);

Considérant le taux d'absentéisme des employé(es) dans plusieurs services de la Ville;

R-12 Implanter des actions prioritaires et développer des indicateurs de performance qui rendent compte de la mobilisation et du sentiment d'appartenance des employé(es) de la Ville à l'égard de leur organisation.

5) Performance organisationnelle

Considérant les économies financières et les gains en efficacité générés par les projets du Service de la performance organisationnelle (SPO) ;

Considérant le taux de mise en œuvre préoccupant des recommandations des rapports de la Vérificatrice générale depuis les deux dernières années ;

Considérant le rôle du Contrôleur général dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale (VG);

Considérant les préoccupations citoyennes entendues par la Commission lors de l'étude publique du budget;

Considérant les indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) qui permettent de comparer la performance de Montréal à celle des autres métropoles canadiennes;

R-13 Identifier de façon proactive les endroits où le SPO pourrait contribuer à améliorer la performance organisationnelle.

R-14 Demander au SPO de recenser les économies effectuées grâce à ses interventions auprès des unités d'affaires, mais également les gains quantitatifs

et qualitatifs (confiance, crédibilité, image) afin de démontrer la valeur ajoutée véritable de cette unité d'affaires dans l'organisation.

R-15 Demander aux unités d'affaires, lors des présentations budgétaires subséquentes, un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale qui les concernent.

R-16 Fournir des comparatifs avec d'autres grandes villes québécoises pour des questions budgétaires (ex. ratio d'endettement) lors des présentations budgétaires subséquentes.

6) Bilan environnemental de l'agglomération de Montréal

6.1 Application stricte de la réglementation en lien avec la marche au ralenti

Considérant que la marche au ralenti des véhicules à moteur est interdite dans les 19 arrondissements de Montréal¹;

Considérant qu'une telle interdiction permet de :

- *préserver la qualité de l'air*
- *protéger la mécanique du moteur*
- *réduire la consommation de carburant*
- *réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

Considérant les exceptions prévues à la réglementation pour les véhicules d'urgence;

Considérant la part du budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) consacrée à l'achat de carburant;

R-17 Déployer les mesures nécessaires pour s'assurer que les employé(es) de la Ville respectent la réglementation en vigueur dans les véhicules lui appartenant, incluant les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), lorsque cela est possible.

R-18 Choisir et utiliser, dans les véhicules de la Ville, une technologie permettant d'améliorer les comportements au volant de ses employé(es) dans une perspective environnementale.

6.2 Documenter l'empreinte écologique des unités d'affaires

Considérant l'engagement de l'Administration montréalaise à réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030;

Considérant les 30 000 tonnes de gaz à effet de serre par année produites par le parc immobilier sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);

Considérant qu'il apparaît à la Commission une bonne pratique de documenter l'empreinte carbone des unités d'affaires afin d'identifier les gestes à poser pour la réduire;

Considérant l'annonce d'un Plan Climat à venir par l'Administration montréalaise;

¹Ville de Montréal. « Élimination de la marche au ralenti des véhicules à moteur : réglementation », [en ligne] <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/%C3%A9limination-de-la-marche-au-ralenti-des-v%C3%A9hicules-%C3%A0-moteur-r%C3%A9glementation> (page consultée le 2019-12-04)

R-19 Demander aux unités d'affaires d'expliciter les actions et les résultats en faveur de la transition écologique et de la résilience lors des présentations budgétaires subséquentes.

7) Portrait de l'état des actifs de l'agglomération de Montréal

Considérant le travail rigoureux de documentation de l'état des infrastructures de l'eau sur un horizon de 10 ans effectué par le Service de l'eau (état des actifs, vétusté, investissements à prévoir) ;

Considérant que ce type d'exercice de planification est nécessaire pour l'ensemble des actifs de la Ville;

R-20 Fournir un portrait détaillé de l'état des actifs de l'agglomération (bâtiments, infrastructures routières, etc.);

R-21 Produire et rendre public un plan d'action pour assurer l'entretien adéquat de ces actifs sur une base décennale.

8) Recommandations particulières

8.1 Performance du Service 311

Considérant que la performance du service 311 est une responsabilité partagée entre les arrondissements et la Ville centre ;

Considérant que l'efficacité du service repose sur la contribution équitable de tous les arrondissements impliqués et du Service de l'expérience citoyenne et des communications;

R-22 Prendre les mesures nécessaires pour que le Service 311, en collaboration avec les arrondissements, atteigne ses cibles.

8.2 Réalisation des projets de bibliothèque

Considérant que la Ville de Montréal est une ville de savoir ;

Considérant les délais considérables dans la réalisation des projets de bibliothèques inscrits au PTI de la Ville de Montréal;

R-23 Identifier et mettre en œuvre des pistes de solution pour respecter l'échéancier de réalisation des projets de bibliothèque lorsqu'ils sont annoncés à la population montréalaise.

9) Disponibilité de l'information budgétaire pour les Montréalais(es)

9.1 Évaluation foncière et fiscalité municipale

Considérant l'importance de vulgariser et de rendre accessibles au public les informations relatives à l'évaluation foncière et à la taxation municipale;

Considérant le succès des trois séances d'information publiques où l'évaluateur en chef a présenté la logique du rôle foncier 2020-2021-2022 aux citoyens et citoyennes;

R-24 Multiplier les activités d'information et de pédagogie déployées pour améliorer la compréhension du rôle foncier et de la fiscalité municipale auprès de la population montréalaise.

9.2 Uniformisation des présentations des sociétés paramunicipales

Considérant la variété de modèles de présentation des sociétés paramunicipales qui déposent un document lors de l'étude publique du budget;

R-25 Fournir un gabarit standard de présentation des données budgétaires aux sociétés paramunicipales.

9.3 Corporation Anjou 80

Considérant le rapport du Contrôleur général sur les pratiques de gestion de la Corporation Anjou 80;

Considérant le manque de détails fournis par la Corporation Anjou 80 dans ses documents budgétaires 2020 présentés à la Commission;

Considérant l'absence de représentant de la Corporation Anjou 80 lors de la séance d'étude publique du budget 2020 pour répondre aux questions des membres de la CFA;

R-26 Fournir, lors des présentations budgétaires subséquentes, des informations plus détaillées des activités et des dépenses de la Corporation en utilisant le modèle standard proposé par la Ville.

9.4 Planification quinquennale des immobilisations

Considérant que la planification des immobilisations sur une base triennale ne permet pas de bien cerner la planification globale des projets de la Ville;

Considérant que la Société de transport de Montréal (STM) produit déjà un programme des immobilisations sur dix ans;

R-27 Planifier les immobilisations de l'agglomération sur une base quinquennale.

10) Transport en commun

10.1 Planification du transport en commun dans l'agglomération de Montréal

Considérant la gouvernance actuelle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Considérant l'importance, pour les élu(es) locaux, de comprendre et connaître la planification du transport en commun pour l'agglomération de Montréal;

Considérant les besoins pressants en matière de transport en commun dans l'agglomération;

Considérant la nécessité d'adapter l'offre de transport en commun aux besoins variables des arrondissements et des villes liées;

Considérant la contribution financière de la Ville à l'ARTM de 668,4M\$ pour l'année 2020;²

R-28 Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que soit priorisé le développement du métro sur l'île de Montréal.

² Ville de Montréal. « Budget 2020 - PTI 2020-2022 : Un budget pour vous » [en ligne] http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET_2020_PTI_2020_2022_FR.PDF, p.154

R-29 S'assurer que l'ensemble des élu(es) de l'agglomération (île de Montréal) soient systématiquement consulté(es) par l'ARTM sur la planification du REM, des trains de banlieue et l'organisation de l'ensemble des transports pour bien arrimer la planification aux besoins locaux.

R-30 Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que l'ARTM soit tenue de procéder à une présentation de sa planification et à une reddition de comptes annuelle auprès de l'ensemble des élu(es) de l'agglomération de Montréal.

10.2 Infrastructures municipales aux abords des stations du REM

Considérant la gouvernance actuelle du Réseau express métropolitain (REM);

Considérant les informations limitées dont disposent les élu(es) locaux quant à l'arrimage des stations du REM aux infrastructures locales;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des aménagements aux abords des stations du REM une fois les stations construites;

Considérant que les aménagements nécessaires pour rendre sécuritaires les abords des stations du REM relèvent des responsables actuels du projet;

R-31 Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement provincial afin qu'il planifie et prévoit les sommes nécessaires pour financer les aménagements et pour sécuriser les abords des stations du REM.

11) Étude publique du budget

R-32 Fournir à la CFA les informations complémentaires demandées aux services durant les présentations budgétaires avant le début des délibérations des commissaires.

R-33 S'assurer qu'aucune autre instance décisionnelle ne siège durant les études publiques subséquentes du budget par la Commission.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité, le 10 décembre 2019, à l'exception des recommandations R-1, R-2, et R-3 pour lesquelles M. DeSousa, M. Guay, M. Bourelle et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.